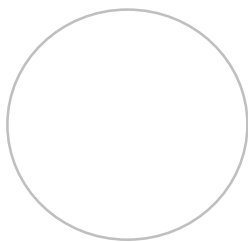
SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
DU 18 AOÛT 2026 à 19h30

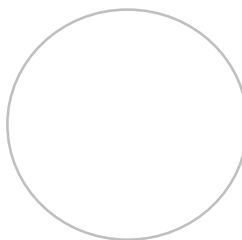
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES
 - 5.1 Informations aux citoyens
 - 5.2 Dépôt du rapport de délégation de compétences (réquisitions)
 - 5.3 Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 5.4 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 684-2026-C modifiant le Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux – Activités de loisirs - Bâches pour la gestion des espèces envahissantes – Retrait des inspections d'installations septiques*
 - 5.5 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 707-2026-A modifiant le Règlement n° 707 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 144 500 \$*
 - 5.6 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 750 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*
 - 5.7 Création du poste de greffier à temps partiel - Cadre intermédiaire niveau 0-A, temps partiel à durée indéterminée
 - 5.8 Modifications aux contrats de travail du directeur général et de la trésorière
 - 5.9 Affectation de fonds aux paiements de certaines dépenses
 - 5.10 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 835 000 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2026
 - 5.11 Adoption du *Règlement n° 737-2026-A modifiant le règlement n° 737 relatif au traitement des élus municipaux de Saint-Denis-de-Brompton - Ajout d'une rémunération supplémentaire en fonction d'une présence dépassant trois heures*
 - 5.12 Octroi d'un contrat de service professionnel pour l'évaluation de certains bâtiments aux fins d'établissement de la valeur assurable - Contrat n°B-2026-08
 - 5.13 Modification au contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Responsabilité civile en cas de refoulement d'égout – Retrait d'un assuré additionnel
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 Mandat à la Ville de Sherbrooke pour l'octroi d'un contrat d'approvisionnement pour la mise en place d'une solution permanente de communication pour le service incendie - Contrat n° SP-2026-03
7. VOIRIE ET TRANSPORT
 - 7.1 Octroi de contrats de gré à gré en matière de voirie, d'infrastructures et d'approvisionnement – Contrat n° V-2025-21.4, n° VA-2026-02, n° B-2026-06, n° B-2026-07, n° V-2026-13 et n° VA-2026-08
 - 7.2 Octroi d'un contrat de services professionnels pour la réfection de la rue du Mont-Girard - Contrat n° V-2026-09.1
 - 7.3 Octroi d'un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé – Contrat n° VA-2026-06
8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 9.1 Adoption du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François (OMH)
10. URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT
11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1 Demande d'occupation temporaire du domaine public – Parc Desjardins
 - 11.2 Octroi d'une subvention – Fondation de l'école Jardins-des-Lacs

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

- 12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES
- 13. LISTE DES DÉBOURSÉS
- 14. PRÉSENTATION DE CITOYENS
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ
- 17. VARIA
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

Résolution
2026-08-01Résolution
2026-08-02

Dépôt

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Denis-de-Brompton tenue le mardi **18 août 2026 à 19 h 30** au rez-de-chaussée de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Sont présents, le maire Daniel Veilleux, les conseillères Anne-Louise Rouleau et Guylaine Rajotte et les conseillers Guy Corriveau, Olivier Bonneau et Mathieu Emond. La conseillère Isabelle Tardif est absente.

La séance est présidée par le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, Pascal Blais, est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'adopter l'ordre du jour du mardi 18 août 2026 en y apportant la modification suivante :

- Retrait du point 5.5 : « Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 707-2026-A modifiant le Règlement n° 707 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 144 500 \$* »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2026

Il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 7 juillet 2026 tel que présenté et du 27 juillet 2026 en y apportant la modification suivante :

- Changer toute référence au contrat « n° V-2026-21.3 » pour une référence au contrat « n° V-2025-21.3 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le rapport de la correspondance reçue entre le 1^{er} juillet et le 7 août 2026.

La correspondance et le rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture, en faisant la demande pour en obtenir copie par courriel à info@sddb.ca ou en téléphonant à l'hôtel de ville.

5. FINANCES ET AFFAIRES DIVERSES

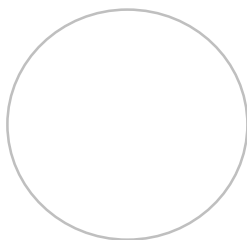
5.1 Informations aux citoyens

Le maire soumet aux citoyens quelques informations d'intérêt. Les conseillers sont aussi invités à partager des informations pertinentes relativement aux dossiers sous leur responsabilité.

Le maire informe les citoyens présents de l'avancement des dossiers suivants :

- la collecte de sang organisée par Héma-Québec, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb;
- la mise en service du programme de récupération du polystyrène et les résultats positifs obtenus jusqu'à maintenant;
- le prêt gratuit d'une remorque de 4 pi x 8 pi, disponible à l'écocentre;

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

Dépôt

Dépôt

Avis de motion
et dépôt

Dépôt

Avis de motion
et dépôt

Dépôt

- la série de rencontres avec les candidats des différents partis politiques en vue de la prochaine élection provinciale;
- les avancées dans le dossier de la desserte incendie et les enjeux de communication qui y sont liés;
- l'étude visant l'intégration des conteneurs à la réglementation municipale;
- les modifications apportées aux contrats de travail de certains membres du personnel;
- la modification réglementaire relative à la rémunération des élus municipaux.

Le conseiller Guy Corriveau fait état des travaux de réparation et des grands projets réalisés durant la période estivale, notamment le passage de la niveleuse et l'acquisition d'un chargeur pour la voirie municipale.

Le directeur général présente certaines des résolutions qui seront soumises pour adoption.

5.2 Dépôt du rapport des autorisations de dépenses (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.3 Dépôt de la liste des personnes engagées

Conformément au *Règlement n° 736* et à l'article 165.1 du *Code municipal*, le directeur général dépose la liste des personnes engagées depuis la dernière assemblée de ce conseil.

5.4 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 684-2026-C modifiant le Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux – Activités de loisirs - Bâches pour la gestion des espèces envahissantes – Retrait des inspections d'installations septiques*

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Anne-Louise Rouleau qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour étude et adoption, le *Règlement n° 684-2026-C modifiant le Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux*.

Une copie du projet de règlement est déposée. Le projet de règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville et déposé sur le site web de la municipalité le plus tôt possible suivant la présente séance.

5.5 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 707-2026-A modifiant le Règlement n° 707 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 144 500 \$*

Point retiré.

5.6 Avis de motion et dépôt : *Règlement n° 750 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Guy Corriveau qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour étude et adoption, le *Règlement n° 750-2026-A modifiant le Règlement n° 750 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils*.



Résolution
2026-08-04

Résolution
2026-08-05

Une copie du projet de règlement est déposée. Le projet de règlement sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville et déposé sur le site web de la municipalité le plus tôt possible suivant la présente séance.

5.7 Création du poste de greffier à temps partiel - Cadre intermédiaire niveau 0-A, temps partiel à durée indéterminée

ATTENDU les besoins actuels de la Municipalité ont été évalués par la direction générale ;

ATTENDU QUE dans le but de combler ces besoins, la Municipalité souhaite créer un poste de cadre intermédiaire de niveau 0-A à temps partiel, à durée indéterminée de greffier ;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires sont disponibles au budget de l'année en cours ;

ATTENDU QUE ce poste n'est pas visé par la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE l'actuelle greffière à temps plein a manifesté son intérêt pour ce poste ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

DE créer un poste de cadre intermédiaire, niveau 0-A à temps partiel (entre 10 et 20 h/ semaine), à durée indéterminée de greffier ;

DE nommer Me Valérie Manseau à ce titre à compter du 30 août 2026 ;

D'approuver la modification 2 au contrat de travail de la greffière tel que soumis au conseil ;

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence, la trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, la modification 2 au contrat de travail de Me Valérie Manseau ;

ET DE mandater la direction afin d'effectuer les démarches nécessaires pour pourvoir le poste de greffier à temps plein laissé vacant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.8 Modifications aux contrats de travail du directeur général et de la trésorière

ATTENDU les résolutions n° 2019-10-21, n° 2023-05-29 et n° 2023-12-32 ;

ATTENDU QUE les contrats du directeur général et de la trésorière comportent certaines incohérences à corriger ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

D'approuver la modification 2 aux contrats de travail du directeur général et greffier-trésorier, et de la trésorière, tel que soumis au conseil ;

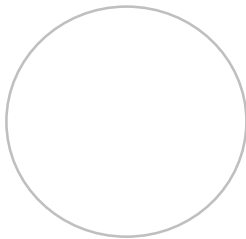
ET D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence, la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la modification 2 aux contrats de travail de Pascal Blais et de Marie-Christine Paquin ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.9 Affectation de fonds aux paiements de certaines dépenses

ATTENDU QUE certaines dépenses effectuées nécessitent des affectations par voie de résolution du conseil ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :



D'affecter la réserve voirie créée par la résolution 2025-12-08 au paiement de la dépense occasionnée par le bon de commande n° 202600558 (contrat V-2026-07) pour un montant de 5 402,25 \$, taxes en sus ;

ET D'affecter le Règlement d'emprunt n° 718 au paiement de l'ordre de changement no 2 du contrat V-2025-26 pour un montant de 4 671,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.10 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 835 000 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2026

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 835 000 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n°	Pour un montant de
676	407 300 \$
680	156 200 \$
691	214 600 \$
2014-06	56 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

DE financer les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 3 septembre 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	71 800 \$	
2028.	75 000 \$	
2029.	77 900 \$	
2030.	81 400 \$	
2031.	84 700 \$	(à payer en 2031)
2031.	444 200 \$	(à renouveler)

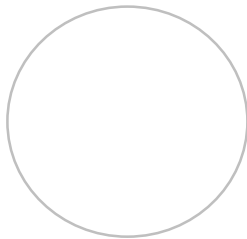
ET DE déterminer qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2014-06, 676 et 680 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 septembre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.11 Adoption du Règlement n° 737-2026-A modifiant le Règlement n° 737 relatif au traitement des élus municipaux de Saint-Denis-de-Brompton - Ajout d'une rémunération supplémentaire en fonction d'une présence dépassant trois heures

ATTENDU la Loi sur le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet la modification de la rémunération en fonction de la présence, pour l'ajout d'une rémunération supplémentaire si la présence dépasse trois heures, l'indexation de celle-ci et l'effet rétroactif de la modification au 1^{er} janvier 2026 ;



Résolution
2026-08-08

Résolution
2026-08-09

ATTENDU QUE le règlement entraîne une dépense qui sera financée par le budget de fonctionnement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 7 juillet 2026, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

ATTENDU QU'un avis public préalable a été publié le 22 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement déposé n'a subi aucune modification ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public en nombre suffisant depuis le début de la présente séance ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

D'adopter le *Règlement n° 737-2026-A modifiant le règlement n° 737 relatif au traitement des élus municipaux de Saint-Denis-de-Brompton*, dont la copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, incluant la voix du maire

5.12 Octroi d'un contrat de services professionnels pour l'évaluation de certains bâtiments aux fins d'établissement de la valeur assurable - Contrat n°B-2026-08

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;

ATTENDU les propositions reçues dans le cadre d'une demande de prix visant l'octroi du contrat n° B-2026-08, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Olivier Bonneau et résolu :

D'octroyer le contrat n° B-2026-08 de services professionnels pour l'évaluation du centre communautaire, de l'hôtel de ville et de son garage et de l'aréna aux fins d'établissement de la valeur assurable à la société SPE Valeur Assurable inc. pour un montant forfaitaire de 3 590,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 5 août 2026 ;

ET D'autoriser la greffière ou en son absence, le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation de l'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-190-00-411

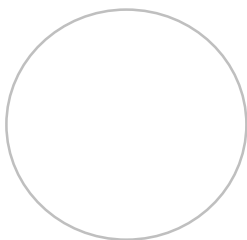
5.13 Modification au contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Responsabilité civile en cas de refoulement des égouts – Retrait d'un assuré additionnel

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre à jour sa couverture d'assurance afin qu'elle réponde à ses besoins actuels ;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Saint-Denis-de-Brompton a mis fin à ses activités et qu'il est en processus de dissolution ;

ATTENDU QUE les sommes requises au paiement de ces dépenses sont disponibles à même le fonds général ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mathieu Emond et résolu :



Résolution
2026-08-10

Résolution
2026-08-11

D'augmenter de la limite de la couverture de responsabilité civile pour le refoulement des égouts à deux millions de dollars (2 000 000 \$) ;

DE retirer le Comité des loisirs de Saint-Denis-de-Brompton à titre d'assuré additionnel ;

ET D'autoriser le directeur général, Pascal Blais ou en son absence, la greffière, Valérie Manseau, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-190-00-421

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Mandat à la Ville de Sherbrooke pour l'octroi d'un contrat d'approvisionnement pour la mise en place d'une solution permanente de communication pour le service incendie - Contrat n° SP-2026-03

ATTENDU l'article 14 de la *Loi sur les contrats municipaux* ;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Municipalité et la Ville de Sherbrooke le 2 juin 2026 concernant le système de communication du service incendie ;

ATTENDU le besoin ponctuel en équipement du service incendie de la Ville de Sherbrooke pour la mise en place d'une solution permanente de communication pour desservir la Municipalité en matière de service incendie d'une valeur estimée à 35 000 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE l'équipement sera à l'usage exclusif du service incendie de Sherbrooke pour la totalité de la durée de l'entente intermunicipale intervenue le 9 décembre 2022 concernant le service de desserte incendie ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à la réserve financière créée par le règlement n°716 pour l'année 2026 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

DE mandater la Ville de Sherbrooke afin d'octroyer le contrat d'approvisionnement n° SP-2026-03 pour la mise en place d'une solution permanente de communication pour le service incendie pour et au nom de la Municipalité ;

DE rembourser les sommes réellement déboursées par la Ville de Sherbrooke pour le paiement de cette dépense ;

ET D'affecter la réserve créée par le règlement no 716 au paiement de toutes sommes dues en vertu de cette entente au paiement de cette dépense ;

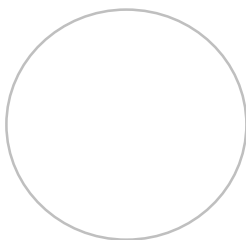
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-230-00-339

7. VOIRIE ET TRANSPORT

7.1 Octroi de contrats de gré à gré en matière de voirie, d'infrastructures et d'approvisionnement – Contrat n° V-2025-21.4, n° VA-2026-02, n° B-2026-06, n° B-2026-07, n° V-2026-13 et n° VA-2026-08

ATTENDU le *Règlement n° 697 concernant la gestion contractuelle* ;



ATTENDU les propositions reçues dans le cadre de demandes de prix visant l'octroi de contrats de gré à gré, lesquelles ont été analysées par l'équipe municipale ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ces contrats sont disponibles au budget de fonctionnement et à même différents fonds, réserve et règlement d'emprunt ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'octroyer le contrat n° V-2025-21.4 de services professionnels pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux et la surveillance dans le cadre de la réfection d'un ponceau sur le chemin Marois à la société Englobe Corp., selon la tarification horaire pour un montant estimé à 11 658,50 \$, taxes et frais en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 23 juillet 2026 ;

D'octroyer le contrat n° VA-2026-02 d'approvisionnement pour l'acquisition de deux véhicules à la société Thibault GM de Sherbrooke, pour un montant forfaitaire de 116 699,34 \$, taxes en sus, conformément à l'offre datée du 11 août 2026 ;

D'octroyer le contrat n° B-2026-06 de construction pour réfection de la toiture du garage situé à l'hôtel de ville à la société Toiture Construction Roi & Maître Inc., selon la tarification unitaire pour un montant maximal estimé à 8 014,34 \$, taxes en sus conformément à l'offre datée du 7 juillet 2026 ;

D'octroyer le contrat n° B-2026-07 de construction pour la réfection du balcon de l'église à la société 9349-4631 Québec inc. (Daceli construction), pour un montant forfaitaire de 31 362,80 \$, taxes en sus, conformément à l'option B l'offre datée du 9 juillet 2026 ;

D'octroyer le contrat n° V-2026-13 de services professionnels pour la confection de plans et l'évaluation préliminaire de la mise aux normes de la piste cyclable sur la rue Alfred-Lessard à la société Les services EXP inc., selon la tarification horaire soumise pour un montant maximal de 6 500,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de services professionnels datée du 15 juillet 2026 ;

D'octroyer le contrat n° VA-2026-08 d'approvisionnement pour l'acquisition d'une remorque à la société Fer Ornamental Laroche & Frères inc. (Remorques Laroche), pour un montant forfaitaire de 5 445,00 \$, taxes en sus, conformément à l'offre datée du 2 juillet 2026 ;

D'affecter :

- Le règlement d'emprunt n° 718 et la réserve voirie au paiement de la dépense occasionnée par le contrat n° V-2025-21.4 ;
- Le fonds de roulement au paiement de la dépense occasionnée par le contrat n° VA-2026-02 ;
- Le surplus libre non affecté au paiement de la dépense occasionnée par le contrat n° B-2026-06 ;
- Le surplus libre non affecté au paiement de la dépense occasionnée par le contrat n° B-2026-07 ;
- Le surplus libre non affecté au paiement de la dépense occasionnée par le contrat n° V-2026-13 ;
- Le surplus libre non affecté au paiement de la dépense occasionnée par le contrat n° VA-2026-08 ;

D'immobiliser les dépenses associées aux contrats suivants dépense conformément à la *Politique de capitalisation de la Municipalité* :

- V-2025-21.4
- VA-2026-02

ET D'autoriser les responsables de la gestion de chacun des contrats, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acceptation des offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Octroi d'un contrat de services professionnels pour la réfection de la rue du Mont-Girard - Contrat n° V-2026-09.1

ATTENDU la résolution n° 2026-05-14 et ses modifications ;

ATTENDU QUE l'ouverture publique de la première enveloppe a eu lieu le 14 juillet 2026 et que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission, dont trois ont été jugés conformes :

Liste des soumissionnaires :

Équipe Laurence inc.
Les Services EXP inc.
Force solutions constructions inc.
Artelia Canada inc.

ATTENDU QU'à la suite des analyses par le comité de sélection, la deuxième enveloppe comprenant le prix a été ouverte pour trois (3) soumissionnaires :

Liste des soumissionnaires :	Prix soumis (Total avant taxes)
Les Services EXP inc.	280 000,00 \$
Artelia Canada inc.	431 960,00 \$
Équipe Laurence inc.	538 960,00 \$

ATTENDU QUE le facteur établi par la Municipalité conformément à l'article 67 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* est de 30 ;

ATTENDU QUE la société Les Services EXP inc. a obtenu le plus haut pointage lors de l'analyse des soumissions par le comité de sélection ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le programme TECQ 2024-2028 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D'octroyer le contrat de services professionnels pour la réfection de la rue du Mont-Girard à la société Les Services EXP inc. pour un montant de 280 000,00 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres n° V-2026-09.1 ;

D'affecter la subvention reçue dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 au paiement de cette dépense ;

ET D'immobiliser cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-040-26-710

7.3 Octroi d'un contrat d'approvisionnement pour l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé – Contrat n° VA-2026-06

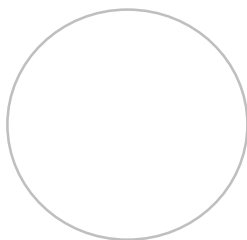
ATTENDU la résolution n° 2026-05-14 et ses modifications ;

ATTENDU QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 14 juillet 2026 et que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission, dont trois (3) étés jugés conformes ;

ATTENDU QUE les prix avant taxes sont les suivants :

Liste des soumissionnaires :	Prix soumis (Total avant taxes)
Équipement Beauchesne inc.	225 000, 00\$

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

Résolution
2026-08-14

Résolution
2026-08-15

Les équipements Adrien Phaneuf inc.	269 000,00 \$
Wajax Ltée	198 900,00 \$
8348871 Canada inc. (Terapro)	195 969,57 \$
Équipements HDF inc.	271 200,00 \$

ATTENDU QUE, suite à l’analyse des soumissions par le comité de sélection, la société 8348871 Canada inc. (Terapro) a obtenu le plus haut pointage ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement des dépenses occasionnées par ce contrat sont disponibles à même le fonds de roulement ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Corriveau et résolu :

D’octroyer le contrat d’approvisionnement n° VA-2026-06 pour l’acquisition d’un chargeur sur roues usagé à la société 8348871 Canada inc. (Terapro) pour un montant de 195 969,57\$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d’appel d’offres ;

D’affecter le fonds de roulement au paiement de cette dépense ;

D’immobiliser cette dépense conformément à la Politique de capitalisation de la Municipalité.

ET DE décréter le remboursement du fonds de roulement sur une période de sept (7) ans à même les revenus généraux de la municipalité.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-040-11-724

8. ENVIRONNEMENT (HYGIÈNE DU MILIEU)

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 Adoption du budget révisé 2026 de l’Office municipal d’habitation du Val-Saint-François (OMH)

ATTENDU QU’à la demande de la Société d’habitation du Québec (SHQ), la Municipalité doit approuver le budget et accepter de verser à l’OMH sa contribution annuelle pour l’installation n° 2327 de Saint-Denis-de-Brompton ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Anne-Louise Rouleau et résolu :

D’approuver le budget révisé 2026 de l’OMH, approuvé le 7 juillet 2026 par la SHQ ;

ET D’autoriser le versement de la contribution annuelle à l’OMH, soit un montant de 3 465,00 \$ pour l’année 2026.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-520-00-959

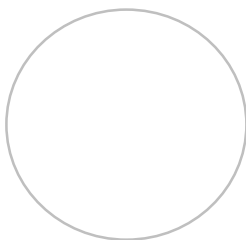
10. URBANISME ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT

11. CULTURE ET LOISIRS

11.1 Demande d’occupation temporaire du domaine public – Parc Desjardins

ATTENDU la demande écrite formulée par Monsieur Daniel Boutin au nom de l’Association des Voitures antiques et sport de l’Estrie (ci-après : « AVASE ») ;

ATTENDU QUE les vérifications requises auprès des services municipaux ont été effectuées par Martine Deschênes, directrice culture, loisir et vie communautaire ;



**Résolution
2026-08-16**

[Dépôt](#)

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Rajotte et résolu :

D'autoriser l'occupation temporaire d'une partie du parc Desjardins, soit le stationnement avant de l'Aréna le 20 septembre 2026 de 8 h à 17 h afin d'organiser une exposition de voitures antiques, conformément à la demande déposée le 25 juin 2026 par Monsieur Daniel Boutin au nom de l'AVASE ;

D'autoriser Martine Deschênes, directrice culture, loisir et vie communautaire à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat conforme aux règlements municipaux;

D'informer l'organisateur que le règlement général no 692 de la Municipalité doit être respecté, et plus particulièrement l'article 146 de ce règlement concernant la vente d'objets sur le territoire de la Municipalité ;

ET D'aviser les assureurs de la Municipalité, le service de police et le service incendie de la tenue de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.2 Demande d'occupation temporaire du domaine public et octroi d'une subvention – Fondation de l'école Jardin-des-Lacs

ATTENDU les demandes écrites formulées par Mme Karine Gravel au nom de de la Fondation de l'école Jardin-des-Lacs (ci-après : « FJDL ») ;

ATTENDU la demande formulée par Madame Gravel au nom de FJDL datée du 1^{er} juillet 2026 pour obtenir une subvention équivalente au coût du permis de vente d'articles sur les places publiques, soit 50,00 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le financement de la subvention sont disponibles à même le fonds général de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les vérifications requises auprès des services municipaux ont été effectuées par Martine Deschênes, directrice culture, loisir et vie communautaire ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Olivier Bonneau et résolu :

DE verser une somme de 50,00 \$, plus les taxes applicables à titre de subvention municipale à la FJDL pour le paiement du coût du permis de vente d'articles sur les places publiques.

D'autoriser l'occupation temporaire du parc Desjardins, le 3 septembre 2026 de 15 h à 20 h afin d'organiser un pique-nique de la rentrée scolaire, conformément à la demande déposée le 1^{er} juillet 2026 par Madame Karine Gravel au nom de l'FJDL;

D'autoriser Martine Deschênes, directrice culture, loisir et vie communautaire à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat conforme aux règlements municipaux;

D'informer l'organisateur que le règlement général no 692 de la Municipalité doit être respecté, et plus particulièrement l'article 146 de ce règlement concernant la vente d'objets sur le territoire de la Municipalité ;

ET D'aviser les assureurs de la Municipalité, le service de police et le service incendie de la tenue de cet évènement.

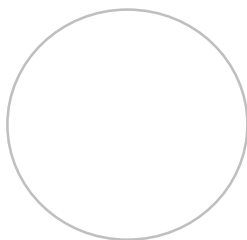
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. COMMUNICATIONS ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES

13. LISTE DES DÉBOURSÉS

Le directeur général dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 juillet 2026 pour un montant totalisant : 1 072 048,25 \$. Ces déboursés ont été faits

Initiales du maire



Initiales du greffier-
trésorier

conformément au *Règlement n° 736*.

14. PRÉSENTATION DE CITOYENS

Aucune présentation n'est prévue à l'ordre du jour.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions de citoyens, de même que le directeur général et les membres du conseil lorsqu'ils sont requis de le faire par le maire.

16. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

Aucune question n'a été prise en délibéré à l'assemblée précédente.

17. VARIA

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

le conseiller Mathieu Emond propose de lever la séance à 20 h 16.

Le tout respectueusement soumis,

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Daniel Veilleux, maire de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.